

Procédure Véhicules Endommagés (VE) dans les entreprises de la réparation automobile

PROGRAMME

Si vous êtes intéressé, veuillez nous renvoyer cet imprimé avec vos coordonnées.

NOM :

ENTREPRISE :

PRENOM :

Durée de la formation : 07 h

Date :

Lieu : St Laurent du Var

Intervenants : Chef d'entreprise

Nombre de stagiaires : 15 maxi

Coût du stage : 450.00 € TTC

Personnes concernées : Cette formation est réservée aux professionnels de l'automobile, appelés à réparer les véhicules entrant dans le cadre VGE – VEI (réparateurs, carrossiers...).

Pré-requis : Habilitation qualification professionnelle, immatriculation RC

Objectifs de la formation

Cette formation est destinée à parfaire la connaissance de la législation relative aux véhicules endommagés (VGE-VEI) et notamment en ce qui concerne les diverses possibilités de leur réparation eu égard aux obligations réglementaires requises pour leur remise en circulation.

Contenu de la formation

LA TECHNOLOGIE

- **Procédure VE - Modes opératoires**
 - Mieux connaître les modalités d'initiation et de développement de la procédure VE
VGE
VEI
- **Etude technique des déficiences VE**
 - Etude des critères de dangerosité retenus par l'expert pour l'initiation de la procédure VGE et pour la confirmation de la présomption de dangerosité par les forces de l'ordre.
- **Modalités de la réparation des VE**
 - Analyse des diverses possibilités de réparation des VE et leurs éléments de sécurité, avec notamment l'utilisation de pièces issues de l'économie circulaire.

PRATIQUE

- **Etude de cas concrets VE**
 - Déterminer au travers de cas réels ayant fait l'objet de contentieux les bons « process » de réparation de véhicules en procédure VE.

Siège : Zone Artisanale Secteur A2- 13 Allée des Imprimeurs - 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Secrétariat : 150 Av. Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR

TEL : 04 93 14 02 20

FAX: 04 93 14 91 51

E-Mail : cfpcotedazur@gmail.com

<p><u>LES APPLICATIONS PRATIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanges entre participants et formateurs • Analyse de cas concrets 	<p><u>EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation continue par mise en situation • Questionnaire de satisfaction remis aux stagiaires
<p><u>METHODES PEDAGOGIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Alternance d'exposés • Examen de documents 	<p><u>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours sur power point • Ecran • Vidéos et supports de cours
<p align="center">SANCTION : Attestation de fin de formation</p>	

*Prise en charge possible par le FAF CEA (dossier Artisan) ou OPCO MOBILITES (dossier Salarié)

Frais de participation : 50 €

Frais administratif : Gratuit (Entreprise adhérente à la F.F.A) ou 50 € (Entreprise non adhérente à la F.F.A)